

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal de la commune de Choye du lundi 13 septembre 2010

1. Décisions modificatives aux budgets primitifs 2010

Le conseil municipal approuve les propositions de virements de crédits

2. Prêt relais lotissement

Le dossier est reporté à la prochaine séance.

3. Adhésion à l'Agence d'Assistance Technique Départementale

Le Conseil général de la Haute-Saône met en place une agence départementale ayant pour mission d'apporter une assistance technique aux collectivités. Son objectif est de permettre aux collectivités adhérentes de réaliser ou faire réaliser les études et travaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la voirie. L'adhésion à cette agence est soumise à une cotisation de 0.60 € par habitant. Le conseil municipal décide d'adhérer à l'agence technique départementale.

4. Aménagement paysager : proposition d'étude avec les élèves de la Maison Familiale Rurale de CHARGEY LES GRAY

Un groupe d'élèves du BTS aménagement paysager de la Maison Familiale Rurale de CHARGEY LES GRAY travailleront sur des idées d'aménagement pour le Parc du château en liaison avec l'IMP ainsi que le secteur de l'étang et du terrain de foot. Ce travail est réalisé gratuitement, la mairie versant une subvention de 100 € pour compenser les frais de déplacement notamment.

5. Dénomination de la rue de la Crottière

Le conseil municipal décide de maintenir cette dénomination usuelle.

6. Résultat de la consultation pour un abri démontable

Trois entreprises ont été consultées en vue de l'acquisition d'un abri démontable d'environ 8 mètres sur 16 mètres pour y accueillir les événements et manifestations. Le conseil municipal décide de consulter à nouveau les deux entreprises les plus intéressantes pour une surface plus réduite.

7. Acquisition de tables et de bancs

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de 20 tables et bancs début 2011.

8. Projet de logements dans l'ancienne mairie

Trois maîtres d'œuvre ont été consultés pour le projet d'aménagement de 4 logements dans le bâtiment de l'ancienne mairie. Le conseil municipal décide de retenir la proposition de Ad'hoc architecture.

9. Questions diverses

- **Local agent communal** : le conseil municipal autorise le maire à déposer la demande de permis de construire et à solliciter des subventions.
- **Vente camion pompiers** : Les pompiers d'Auvey-et-la-Chapelotte sont intéressés par le véhicule des pompiers. Il est proposé de le vendre à la commune d'Auvey-et-la-Chapelotte pour un montant de 1 700 € HT.
- **Vitrail de l'église** : Groupama, assureur de la commune, a décidé de rembourser 2 341 € à la commune sur un coût total de 2 421,32 € HT au titre du « bris de glace » pour la rénovation du vitrail de Saint Vincent détérioré suite à une tempête.